

« Nul n'est responsable que de son propre fait » (Art.121-1 du Code pénal, version en vigueur depuis le 01 mars 1994) : une manière élégante de suggérer que **chacun serait responsable** de ce qu'il fait, ce qui n'est plus exactement le cas depuis dans certains pays ¹ de l'U.E.

C'est cette propension à se soustraire que la tradition corrige en France, par l'idée « d'égalité », idée que l'Iran porte à des niveaux vibratoires de réalisation encore plus élevés :

Statistiques	Extrait	Motivation et source
En ce qui concerne l'Etat		
9 pas	La dérive est collective mais la responsabilité est individuelle	Au pénal, la responsabilité est individuelle ; en construction aussi
En ce qui concerne le monde		
10 pas	Enlevaient toutes les viandes et ne laissaient rien que d'infect	Homère, les Harpyes, mythologie grecque et romaine, P. Commelin 1961
12 pas	Aborder les problèmes avec courage et franchise et les résoudre avec foi	Henri Coutis, Jeunesse, école et ... version abrégée de la préface de 1959
13 pas	La raison fondamentale de l'attachement des iraniens à l'Islam, c'est l'égalité entre tous	Taraneh Tofighi Shirazi, la religion et la politique en Iran, 1981

¹ En France, malgré la solidité des bases du Code Napoléon de 1804, l'article 121-2, entré en vigueur le 31 décembre 2005, précise : « les personnes morales, à l'exclusion de l'Etat »